



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0193

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguét), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0193**

commission principale :

objet : **Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 visant le transfert des biennales, la Communauté urbaine a soutenu la biennale de la danse en 2006.

En effet, cette manifestation, qui s'est déployée sur huit communes de la Communauté urbaine, attire un large public et constitue un événement majeur pour le rayonnement de la métropole au niveau national et international. De plus, elle contribue à la production artistique régionale chorégraphique ainsi qu'à sa diffusion.

L'édition précédente en 2006 "Danse la ville" constituait un tournant dans le projet artistique après les manifestations précédentes territorialisées (l'Europe, l'Amérique du sud, etc.) en traitant des cinq continents.

La manifestation de 2006 a donné lieu à 149 représentations en salles (dont 130 tous publics et 19 destinés particulièrement à des jeunes publics offrant au total 95 000 places) et 15 animations-spectacles gratuits dans des espaces publics. Ceux-ci ont été proposés par trente neuf compagnies, dont neuf appartenant au réseau régional ; 14 créations mondiales avaient été présentées.

Ce sont près de 86 000 spectateurs en provenance à plus de 75% de la Communauté urbaine et de 90% de la région Rhône-Alpes qui ont assisté à la biennale de 2006.

Huit communes de la Communauté urbaine (Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Rillieux la Pape, Vénissieux et Villeurbanne) ont accueilli un ou plusieurs spectacles dans vingt-deux salles.

Un lieu spécifique dans le palais du Commerce a été mis en place, pour la première fois, grâce à un partenariat avec la Chambre de commerce : il a permis l'organisation de conférences de presse, des colloques, des stands d'information, des rencontres autour d'un café ou d'un repas. Au total, près de 360 professionnels ont été accueillis.

Le défilé de la biennale qui s'est déroulé dans le cœur de la Presqu'île a attiré plus de 320 000 personnes avec la participation de vingt-deux groupes issus de neuf communes de l'agglomération (Dardilly, Lyon, Meyzieu, Rillieux la Pape, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne).

Près de 250 journalistes venus de 31 pays avaient couvert la manifestation participant ainsi à la notoriété et l'attractivité de la métropole.

Aujourd'hui, il est proposé de soutenir la treizième édition de la biennale de la danse "Retour en avant" qui sera consacrée à la mémoire, au répertoire, à la transmission et à la création. Elle se tiendra du 6 au 30 septembre 2008 et s'est adjointe pour la première fois un chorégraphe invité, Mourad Merzouki.

Pour la Communauté urbaine, ce soutien se justifie particulièrement par le rôle joué par la manifestation dans les domaines du développement économique (rayonnement et attractivité), de l'aménagement du territoire (participation accrue du nombre de communes du Grand Lyon à la biennale) et de la cohésion sociale (tarifs adaptés et actions spécifiques pour les publics éloignés, participation au défilé).

Dix-neuf pays participeront à ce grand rendez-vous qui s'appuiera, encore une fois, sur le goût de la fête et du droit au plaisir, sur l'amour et le respect de la danse, sur la rencontre à travers toutes les cultures, sur l'invitation au cœur de la ville, etc.

Quarante-quatre compagnies, dont neuf appartenant au réseau régional, rendront hommage à toutes les danses, afin de réunir un large public autour d'un projet plus que jamais ouvert sur le monde : danse contemporaine, hip hop, flamenco, tango, danse africaine, répertoire néoclassique, etc. Dix-sept créations mondiales sont prévues.

La biennale de 2008, qui proposera 166 représentations en salle, se caractérise, au regard de 2006, par une croissance soutenue des spectacles destinés aux jeunes publics (31 au lieu de 18) ainsi que des manifestations gratuites dans des espaces publics (46 au lieu de 15), et une évolution des spectacles tous publics de 130 à 135. Au total, la jauge passera de 95 000 à 98 000 places, soit un accroissement de 3%.

Pour la première fois, les communes de Charbonnières les Bains et Corbas accueilleront une représentation de la biennale portant à dix le nombre de communes qui diffuseront un ou plusieurs spectacles dans vingt salles de la métropole (Bron, Caluire et Cuire, Charbonnières les Bains, Corbas, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Rillieux la Pape, Vénissieux et Villeurbanne).

La fourchette des tarifs, de 6 à 35 €, reste identique à celle de 2006, comme les réductions tarifaires pour les moins de 26 ans, les plus de 65 ans et les demandeurs d'emploi ainsi que les abonnements pour trois spectacles et le tarif de dernière minute, en cas de places disponibles.

Pour répondre à la demande de la Communauté urbaine relative à la mise en place d'actions visant à favoriser le public jeune et les publics éloignés, de nouvelles réductions tarifaires pour les moins de 18 ans seront mises en place. D'autre part, 2 000 places environ seront vendues à 2 € à des publics en difficulté : celles-ci seront attribuées par les structures sociales en lien avec le défilé de la danse ou Veduta (biennale d'art contemporain).

Comme en 2006, un espace d'échanges et de rencontres sera ouvert pendant toute la durée du festival, au palais du Commerce en vue de favoriser la mise en réseau des acteurs du secteur chorégraphique.

Afin d'augmenter la diffusion de la danse française au-delà de l'hexagone, une manifestation réalisée en partenariat avec Culturesfrance est née ; il s'agit de Focusdanse qui se déroulera du 25 au 27 septembre avec une centaine de professionnels qui confronteront des expériences en matière de circulation des œuvres chorégraphiques et découvriront des créations ou pièces récentes d'artistes travaillant en France.

Le défilé de la biennale se déroulera le 14 septembre. Quatre nouvelles communes de la Communauté urbaine (Ecully, Grigny, Pierre Bénite et Saint Genis Laval) rejoindront les huit communes de la Communauté urbaine déjà représentées en 2006 (Dardilly, Lyon, Meyzieu, Rillieux la Pape, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne). Au total, quinze groupes auxquels participeront 4 000 personnes environ défilent.

L'objet de cette délibération porte sur le montant de la subvention à verser à l'association des festivals pour la biennale et le défilé ainsi que sur la convention d'objectifs associée.

Les budgets prévisionnels des deux manifestations sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Défilé		Biennales		Total	
	<i>rappel</i> 2006	prévisionnel 2008	<i>rappel</i> 2006	prévisionnel 2008	<i>rappel</i> 2006	prévisionnel 2008
Communauté urbaine	370 000	370 000	2 070 000	2 070 000	2 440 000	2 440 000
Etat	250 000	240 000	630 000	625 000	880 000	865 000
Région Rhône-Alpes	167 000	167 000	634 000	642 000	801 000	809 000
Département	80 000	80 000	279 000	371 000	359 000	451 000

ville de Lyon		30 000				30 000
casino de Lyon			389 000	400 000	400 000	400 000
ressources propres	25 000	90 000	1 885 000	2 559 000	1 976 000	2 649 000
total	892 000	977 000	5 887 000	6 667 000	6 856 000	7 644 000

Il est proposé que la Communauté urbaine verse une subvention de 2 440 000 € dont le montant est identique à celui versé en 2006.

Les augmentations de près de 11 % des charges de l'association sont en grande partie absorbées par une croissance des ressources propres (droits d'entrée, mécénat et partenariat) et la part d'autofinancement de la manifestation passe ainsi de 34 % à 38 %.

Suivant l'avis de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 18 juin 2004, à compter de la date du transfert, un montant de 1 469 073 € sera imputé annuellement sur l'attribution de compensation versée à la ville de Lyon par la Communauté urbaine, au titre du transfert de la compétence du soutien financier aux biennales.

La convention d'objectifs jointe au dossier, à passer avec l'association, comprend notamment une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs fixés par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention d'un montant de 2 440 000 € à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes.

2° - Approuve les termes de la convention à signer avec l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes.

3° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 311 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.